



RÈGLEMENT

Opération Foyers Témoins :

« Des poules pour réduire nos déchets » sur le Territoire de la Côte Ouest 2017 du 23 novembre 2017 au 26 mai 2018

Article 1 : Organisateur de l'opération

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) – BP 50049 – 97822 Le Port Cedex
Tél. : 0262 32 12 12 - Fax : 0262 32 22 22 - Site internet : www.tco.re

L'animation de l'opération a été confiée à l'association Éco Manifestation Réunion, qui sera l'interlocuteur privilégié du public lors de l'appel à candidature et pour les candidats retenus, le référent pour la mise en œuvre et le suivi du projet.

Article 2 : Participation

Cette opération gratuite est ouverte à tous les particuliers, professionnels, établissements recevant du public, implantés sur le territoire de la côte Ouest, à l'exception des agents de Cycléa et du TCO.

La participation à l'opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La candidature pour participer à l'opération se fait exclusivement via le formulaire d'inscription en ligne sur le site www.tco.re.

Article 3 : Annonce de l'opération

La promotion et les informations relatives à l'opération sont assurées via le site internet et la page Facebook du TCO.

Article 4 : Engagements des parties

4.1 Le TCO s'engage à fournir dans le cadre l'opération 2 poules, une cabane/poulailler, un peson et un guide d'accompagnement à chaque foyer accompagné. Il assure la valorisation et la médiatisation de l'opération.

4.2 Éco Manifestation Réunion s'engage à accompagner les foyers, se rendre disponible pour répondre par téléphone ou mail à leurs interrogations, coordonner les différents temps de réunion, les visites et le projet.

4.3 Les foyers témoins s'engagent à fournir l'enclos et le petit matériel nécessaire au bon accueil des poules, apporter tous les soins nécessaires à leur bien-être, ne pas les vendre, ni les abattre en vue de les consommer.

Ils s'engagent à se rendre disponibles à minima sur les **3 périodes clés** du déroulement de l'opération :

- **le 6 janvier 2018** : Réunion d'information collective regroupant les 20 foyers témoins retenus
- **le 20 janvier 2018** : Remise des poules aux candidats
- **entre le 15 et le 19 janvier 2018** : Livraison des poulaillers
- **une fois par mois** : pour la visite de suivi mensuelle
- **à la fin de l'opération (fin mai / début juin 2018)** : Réunion bilan

Ils s'engagent à **peser régulièrement les déchets** donnés aux poules et à consigner ces pesées pour les transmettre à l'association animatrice.

Ils s'engagent à **assurer, en cas d'absence, un relais** pour prendre soin des poules et peser les déchets.

Article 5 : Modalités de participation

5.1 Candidature

Les candidats au projet doivent obligatoirement s'inscrire via le **formulaire mis en ligne sur le site www.tco.re**.

L'appel à candidature se déroule **du 23 novembre au 24 décembre 2017**.

Pour toute précision ou information complémentaire, l'association **Éco Manifestation Réunion**, se tient à la disposition des candidats pendant la période d'ouverture de l'appel à candidature : **contact@ecomanifestation.re / 06 92 41 39 93**

5.2 Critères de sélection

20 candidats seront retenus à l'issue de la campagne d'inscription.

Les **critères de sélection** sont les suivants :

- Être implanté sur le territoire de la côte Ouest (La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins ou Saint-Leu)
- Disposer d'un jardin ou d'un espace extérieur non bétonné sécurisé
- Ne pas avoir de composteur ou d'animaux remplissant déjà la fonction de "réducteur" de déchets
- Être disponible pendant la durée de l'opération du 7 janvier au 26 mai 2018, ou s'engager à assurer la continuité de l'action en cas d'absence

Le choix final des candidats revient à la collectivité. **Si le nombre de candidats éligibles est supérieur à 20, il sera procédé à un tirage au sort.**

Tous les candidats (sélectionnés et non sélectionnés) seront **informés au plus tard le 29 décembre 2017 des résultats** de l'appel à candidature.

5.3 Démarrage de l'opération

Les foyers sélectionnés seront conviés à une réunion d'information collective pour présenter le déroulement du projet, remettre les pesons et les fiches de pesées.

Cette réunion se déroulera le samedi 6 janvier 2018, la présence d'au moins un membre du foyer retenu est indispensable.

Du 15 au 19 janvier 2018, les poulaillers seront livrés au domicile de chaque foyer.

Le 20 janvier 2018, les foyers sont invités à venir récupérer leurs poules au local de l'association Éco Manifestation Réunion à La Plaine Saint-Paul.

À partir de là, et ce jusqu'au 26 mai 2018, se déroule le suivi de l'opération de réduction des déchets avec une pesée des déchets donnés aux poules, la transmission de ces données à l'association Éco Manifestation Réunion et une visite à domicile mensuelle.

Un rassemblement de l'ensemble des foyers aura lieu à la fin de l'opération en présence du TCO et d'Éco Manifestation Réunion pour la valorisation/médiatisation du bilan de l'expérience.

Article 6 : Droit à l'image

Du fait de leur sélection, les foyers témoins acceptent que l'organisateur puisse les solliciter pour des reportages (presse écrite, radio, web, ...), afin de valoriser cette action à toute occasion liée à la présente opération. Ils pourront être amenés à répondre à des interviews.

Leur accord sera sollicité avant toute diffusion vidéo ou utilisation des photos où ils apparaîtraient.

Article 7 : Modification des dates de l'opération

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler la présente opération, à la réduire, ou à la prolonger, ou à la reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 8 : Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect du code civil.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

Article 9 : Interprétation du règlement

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Le TCO tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 10 : Loi « Informatique et Libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse de l'opération précisée à l'article 11.

Article 11 : Adresse postale de l'opération

L'adresse postale de l'opération est :

TCO

Direction de l'Information et de la Communication

BP 50049

97822 Le Port Cedex